

Le journal d' Isle aux enfants

Chères assistantes maternelles, chers parents,

Tout au long du dernier trimestre 2018, des objets nouveaux et pourtant si banals pour nous les adultes sont venus enrichir le matériel ludique présent au RAM Isle aux Enfants.

En effet, en lien avec la pédagogie de Maria Montessori, des objets du quotidien sensoriellement intéressants tels que panières, brosses, range-couverts, éponge, fleur de douche, bol en métal... sont à disposition et suscitent l'intérêt des tout-petits. Les assistantes maternelles et l'animatrice se sont impliquées en fabriquant également une balle de préhension en tissu et un mobile qui ont été installés au niveau de l'aire de jeux des bébés. A partir du début de l'année prochaine, une « boîte aux trésors » permettant des jeux qui soutiennent la motricité et la sensorialité des enfants de 0 à 3 ans sera disponible et empruntable au même titre que des ouvrages.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.
Christelle DUSSERVAIS



Sommaire

- Les **moments forts** d'« Isle aux Enfants »
 - Les **activités des enfants**
 - Les **paroles d'enfants**
 - Les **rencontres**
 - Les **recettes**
 - La **comptine**
- Les **trucs et astuces**
- Le **dossier** : « Diversification alimentaire : les dernières recommandations »
- Les **infos légales**
- L'**agenda**
- Les **infos diverses**

LES MOMENTS FORTS D'ISLE AUX ENFANTS



Les sorties de l'été

- *Comme tous les ans, la fête de la musique et de l'été a été organisée en partenariat avec le RAM de Bosmie « Farandole » le jeudi 21 juin au parc du Boucheron à Bosmie l'Aiguille sur le thème « **ce qui se passe dans l'air** ». Aussi, après un petit goûter, les assistantes maternelles ont accompagné les enfants sur les divers ateliers proposés : rubans, balles, bulles, avions en carton, fusées, ballons hélicoptère, elefun, instruments de musiques, déco de trompettes en papier avec gommettes. La matinée s'est clôturée par un pique-nique.

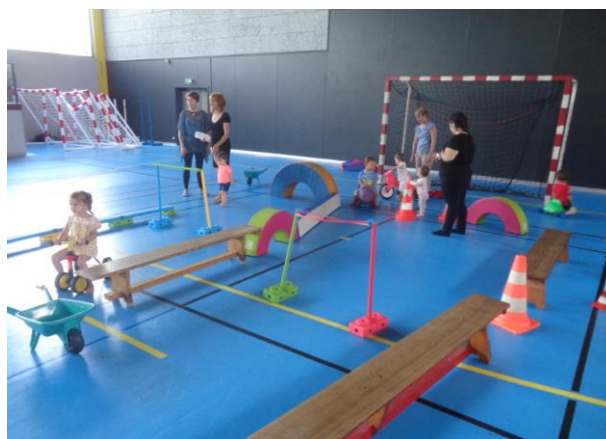


- *Le mercredi 27 juin, le RAM d'Isle a proposé une sortie à la **ferme pédagogique « les Sabots de laine »** à St-Hilaire Bonneval. Les enfants ont pu découvrir et nourrir les animaux de la basse-cour, être en contact avec les ânes, les chèvres, les poules, les dindons, les oies, les canards, les lapins, le cochon, Gisèle la dinde, ils ont pu enfin assister voire traire les chèvres, goûter aux groseilles. Les enfants ont été très impliqués : ils préparaient les seaux de graines, les verser aux animaux, leur donner à boire...



Les ateliers

*Deux **ateliers baby-gym** ont été proposés, l'un au gymnase et l'autre au dojo durant les vacances scolaires, en accueillant également quelques enfants des Bamb'Islois. Le premier a permis de travailler les notions de grimper, monter, descendre et la motricité de locomotion, le deuxième les notions de se balancer, rouler, sauter.



- *Un **atelier lecture** a également été proposé pendant les vacances d'automne dans les locaux de la médiathèque municipale. Les enfants et les professionnelles ont pu découvrir le nouvel agencement de l'espace jeunesse. Pour cet atelier, ont été utilisés un kamishibai et une valise pédagogique sur les animaux.



NOUVEAU

*Un **atelier raconte-tapis** a eu lieu pour la première fois en juin dernier animée par une intervenante bénévole qui a travaillé pendant de nombreuses années dans la petite enfance : Mme Andrée Frugier. En effet, cette professionnelle actuellement à la retraite, crée ses raconte-tapis et avait envie de pouvoir les utiliser en structures petite enfance. Aussi, elle s'est proposée de faire un essai dans les locaux du RAM. Cette professionnelle intervenant également au multi-accueil les Bamb'Islois, l'animatrice du RAM a proposé au multi-accueil les Pious-Pious un partenariat. Aussi, lors de sa venue, 4 enfants accompagnés par une professionnelle des Pious-Pious y participent.

La formation continue des assistantes maternelles

« Un nouveau départ en formation continue pour 3 assistantes maternelles de la commune »

En octobre, certaines assistantes maternelles ont participé à la formation professionnelle intitulée "**L'éveil de l'enfant de moins de trois ans**" d'une durée de 21 heures, formation proposée par l'organisme IGL. Une nouvelle fois, le multi-accueil les Bamb'Islois a accueilli un des enfants durant la formation d'une des professionnelles. Au-delà du contenu de la formation qui s'est révélé très intéressant, les assistantes maternelles ont apprécié de pouvoir échanger sur leur quotidien avec d'autres professionnelles du département. D'autres professionnelles auraient souhaité y participer mais ayant de nouveaux employeurs depuis la rentrée scolaire 2018 ont préféré repousser leur départ en formation dans quelques mois.

LES ACTIVITÉS DES ENFANTS



Cet été tout d'abord, les enfants ont profité d'**activités en extérieur** tels que jeux d'eau, de transvasement, de dessin à la craie. Mais les activités ne sont pas proposées uniquement par l'animatrice du relais.

Elles sont parfois l'initiative d'une assistante maternelle.

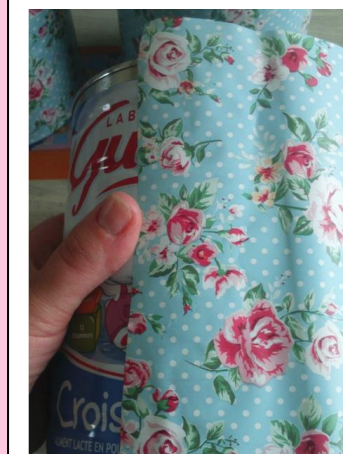
En septembre, S., assistante maternelle de la commune, a accepté d'apporter durant une semaine la **table lumineuse** qu'elle a fabriquée. Les enfants ont été très concentrés et calmes durant cette activité proposée dans la pénombre. En effet, il s'agit pour les enfants d'éveiller leur sens à travers l'observation d'objets translucides, des différentes couleurs, le toucher (transvasement de riz coloré)

Cet automne, de nombreuses **activités Montessori** ont été mises en place lors des temps collectifs (motricité fine d'enfilage de fils chenilles dans pot à couvert ou passoire, transvasement d'éléments - noix, marrons... - dans des boîtes d'œufs) avec notamment une activité qui a beaucoup plu aux enfants et qui est à la portée de fabrication de chacun d'entre vous : la boîte de lait.



TUTO Boîte de transvasement Montessori

- Le matériel nécessaire :
- des boîtes de lait en poudre vide
 - des couvercles de petits pots, des fils chenille, des pailles
 - un petit cutter
 - (du papier collant ou de la peinture si on souhaite décorer la boîte)



LES PAROLES D'ENFANTS

- J. chez sa tatie, lui demande : « **Pourquoi il y a des couvertures devant chez toi ?** » en voyant les voiles d'hivernage sur les plantes.
- C, assistante maternelle, dit à un des enfants qu'elle accueille : « Occupe-toi de tes affaires ». L'enfant répond : « **Beh, je suis habillée** »

LES RENCONTRES



A l'occasion de la **semaine du goût**, nous avons rencontré les résidents de la **Résidence Fleurie**. Le thème de cette année était « goûter Limousin pommes châtaignes noisettes »

Les enfants, les assistantes maternelles et les résidents ont dégusté galétous, sablés à la farine de châtaigne, le Creusois, compotes pomme châtaigne...

L'animation s'est poursuivie par des jeux tels que le croquet en mousse, jeux loués par la ludothèque la Cité des Jeux, ceci permettant la rencontre entre générations.

Enfin, l'après-midi s'est terminée en musique par des chants et la découverte de l'accordéon de Josy Mars, fidèle à sa participation pour cette rencontre depuis plusieurs années !



LES RECETTES

Les recettes du Limousin : les pommes, la noisette, les châtaignes

A l'occasion de la semaine du goût, un document a été remis par l'animatrice aux assistantes maternelles récapitulant certaines recettes et intérêt nutritionnel de ces aliments pour les enfants. Ce document est consultable sur le site de la mairie dans la rubrique du relais assistantes maternelles.

Vous y retrouverez les recettes de biscuits, sablés à la noisette ainsi que la recette de compote de châtaignes et pommes.

LA COMPTINE

Un éléphant qui se balançait

Un éléphant qui se balançait
Sur une toile toile
Toile d'araignée.
C'était un jeu tellement
Tellement amusant que,
Tout à coup : Badaboum!



LES TRUCS ET ASTUCES

Pour stimuler l'envie de dessiner ou de peindre d'un tout petit, proposer de le laisser s'exprimer sur une surface verticale (tableau, chevalet...). Outre le fait qu'il aura davantage de place que sur une feuille A4, cela lui permettra d'être plus libre dans ses mouvements et de mieux pouvoir observer ce qu'il est en train de réaliser.

Recycler les objets du quotidien :

- Les boîtes d'œufs vides peuvent être remplies par des éléments naturels tels que noisettes, marrons, une pour chaque alvéole. Donner à l'enfant une cuillère ou une pince afin qu'il transvase du couvercle vers chaque alvéole.
- Les couvercles des boîtes blédichef sont utilisées par certaines assistantes maternelles en guise de contenants pour la peinture.



Les professionnels comme les parents se posent encore beaucoup de questions sur la diversification alimentaire et les idées reçues ont la vie dure. Les dernières recommandations de 2017, présentées aux Entretiens de Bichat le 6 octobre dernier, font la lumière sur ce qu'il faut retenir. On fait le point sur quelques idées reçues.

Introduire en début de diversification certains aliments peut entraîner des allergies

FAUX. Aujourd'hui les spécialistes recommandent d'introduire les aliments à fort potentiel allergisant (œufs, poisson, fruits à coque, arachides) le plus tôt possible pour justement réduire le risque de développer une allergie. Plus les enfants goûtent tôt ces aliments, plus ils sont capables de développer leur tolérance. On peut donc leur proposer comme les autres aliments dès 6 mois, en très petites quantités et de manière répétée en augmentant progressivement les portions.

Il faut retarder l'introduction du gluten

FAUX. Il a été démontré que chez les enfants à risque, l'âge d'introduction du gluten n'a pas d'incidence sur le risque de maladie cœliaque. Il n'y a donc plus de recommandation particulière quant à l'âge et il peut être introduit en petite quantité entre 4 et 12 mois, avec un suivi spécifique pour les enfants à risque.

Si un bébé n'aime pas un aliment, il ne faut pas insister

FAUX. Pour les raisons citées plus haut, il est essentiel d'introduire un maximum d'aliments au menu de l'enfant dès les débuts de la diversification alimentaire. Si un enfant ne veut pas manger un aliment, on lui repropose à intervalles réguliers et on peut l'habituer à l'odeur, la texture, le nom... Parfois il est nécessaire de faire 10 tentatives avant que l'enfant n'accepte l'aliment. En revanche il est bon de rappeler qu'on ne force pas un enfant à manger, cela serait même contre-productif car il pourrait rejeter durablement l'aliment.

Varié les textures est bénéfique au développement de l'oralité

VRAI. Après les biberons ou le sein, les bébés doivent s'habituer à l'oralité - manger directement les aliments. Tout comme le goût, la texture des aliments a une influence sur leur acceptation par les enfants. Il est important de leur donner progressivement des repas solides, avec des textures adaptées à chaque âge pour qu'ils puissent améliorer leurs capacités de mastication. Par peur des fausses routes, certains parents (et même parfois les professionnels) donnent exclusivement des repas mixés aux enfants mais c'est une erreur. Une étude a démontré que les enfants non-initiés aux textures « grumeleuses » avant l'âge de 10 mois auraient à 7 ans un régime alimentaire plus pauvre, une consommation plus faible de fruits et légumes et plus de difficultés alimentaires. [...] Dans tous les cas, il faut tenir compte des capacités gastro-intestinales et rénales des enfants et de leurs capacités motrices.

Les produits alimentaires infantiles sont inutiles

FAUX. Si les produits alimentaires destinés aux enfants sont achetés dans le commerce, ils doivent correspondre à des préparations infantiles. Celles-ci sont en effet soumises à une réglementation européenne stricte (en vigueur depuis 1976 en France) qui garantit leur adaptation aux besoins nutritionnels spécifiques de ce public et la sécurité des aliments utilisés. Si on utilise des produits "tous publics" il est important de les varier le plus possible. Le fait-maison reste évidemment une bonne option, mais encore faut-il bien choisir les produits (notamment les légumes) utilisés pour la préparation des repas. Les carottes par exemple, et en général tous les légumes à bulbe peuvent être bourrés de nitrates. Paradoxalement les produits surgelés peuvent être plus sûrs.

Il faut éviter de donner du sucre aux enfants

FAUX. C'est l'idée reçue qui irrite le plus certains nutritionnistes ou pédiatres qui considèrent même que c'est « un faux débat ». On évite évidemment les sodas, bonbons, le rajout de sucre dans les laitages... Mais au même titre que les autres aliments (hors légumes et fruits), le sucre peut être introduit tôt - en très petites quantités. Par exemple le chocolat en produit spécifique infantile. En revanche, le miel n'est pas le produit idéal que l'on imagine. On évite de le donner avant un an car il y a encore un risque de botulisme.

Extrait du site [Les pros de la petite enfance.fr](http://Lesprosdelapetiteenfance.fr)

D'après le document "Complementary Feeding : [a Position Paper](#) by the European Society for Pediatric Gastroenterology, Hepatology, and Nutrition (ESPGHAN) Committee on Nutrition"



LES INFOS LEGALES

Obligation vaccinale : les assistantes maternelles en première ligne

Dans une question écrite, Boris Vallaud, député (PS) des Landes, soulève un aspect intéressant de la mise en œuvre de l'obligation vaccinale étendue, instaurée par la loi du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale et par un décret du 25 janvier 2018.

Ces textes renforcent en effet l'obligation vaccinale pour les enfants nés à compter du 1er janvier 2018. L'article R.3111-8 du code de la santé publique prévoit ainsi que l'admission du mineur dans un mode d'accueil de la petite enfance est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou de tout autre document attestant du respect de l'obligation vaccinale. Cette condition s'applique notamment en cas d'accueil par une assistante maternelle agréée. Le député des Landes s'interroge donc sur "les rôles et responsabilités des assistants maternels, de la PMI et des parents de nature à poursuivre au mieux leurs actions collectives d'informations et leurs missions dans l'intérêt des enfants".

La notion de « collectivité d'enfants » englobe les assistantes maternelles

Dans sa réponse, la ministre des Solidarités et de la Santé confirme que la notion de "collectivité d'enfants" utilisée par le code de la santé publique recouvre bien sûr les crèches, les haltes garderies et les écoles, mais aussi les accueils par des assistantes maternelles agréées. Depuis le 1er juin 2018, il appartient donc à ces dernières de s'assurer que les enfants nés depuis le 1er janvier et dont elles assurent l'accueil, ont bien été vaccinés contre les onze maladies prévues par l'extension de la couverture vaccinale (comme cela était au demeurant le cas, avant la réforme, pour les trois vaccinations obligatoires contre la diphtérie, le tétanos et la polio). La réponse ministérielle rappelle que "la convention collective des assistants maternels du particulier employeur prévoit que doivent être joints au contrat de travail les éléments relatifs à la santé de l'enfant dont le bulletin de vaccination". Ceci permet à la PMI de vérifier, lors des visites de contrôle ou d'évaluation, que l'assistante maternelle respecte ses obligations en matière de santé de l'enfant, en disposant bien du bulletin de vaccination de chaque enfant. Pour aider les assistantes maternelles à s'assurer du respect de ces obligations, le ministère de la Santé a d'ailleurs élaboré un "outil d'aide au contrôle des vaccinations obligatoires". Celui-ci a été diffusé à l'Association des maires de France (AMF) et à l'Assemblée des départements de France (ADF), aux réseaux de crèches, aux fédérations d'assistantes maternelles, ainsi qu'aux agences régionales de santé pour diffusion dans les régions.

Une obligation de rompre le contrat de travail

En terme de droit du travail, la réponse ministérielle est tout aussi tranchée. Si une famille ne remet pas le bulletin de vaccination ou refuse de régulariser la situation au terme d'une admission provisoire de trois mois (le temps de procéder au rattrapage des vaccinations), l'assistante maternelle doit refuser d'accueillir l'enfant (si le contrat n'est pas encore signé) ou rompre le contrat de travail si celui-ci était déjà signé et que l'enfant était déjà accueilli. A défaut de ces deux cas de figure, l'assistante maternelle pourrait voir son agrément retiré par le président du conseil départemental. Pour éviter d'en arriver à une telle situation, la réponse ministérielle précise qu'"il est nécessaire que l'assistant maternel puisse saisir le plus rapidement possible (dès lors qu'il a connaissance du refus ou de la réticence des parents à faire vacciner leurs enfants) le service de PMI, afin que ce dernier intervienne auprès des parents et leur rappelle leurs obligations. Si les parents persistaient à refuser de faire vacciner leur enfant, il reviendrait alors, en dernier ressort, à l'assistant maternel d'être à l'initiative de la rupture du contrat de travail afin de ne pas risquer un retrait d'agrément". Précision importante : dans ce cas, l'assistante maternelle peut demander à bénéficier d'une indemnisation par l'assurance chômage, la rupture du contrat de travail étant consécutive à un fait reprochable aux parents.

Référence : Assemblée Nationale, question écrite n°13915 de Boris Vallaud, député des Landes, et réponse du ministère des Solidarités et de la Santé (publiée le 11 décembre 2018).



La mise en place en mars 2019 du service « Pajemploi + », le « tout en un de Pajemploi »

Si les parents et l'assistante maternelle acceptent d'adhérer à ce service, Pajemploi, sur la base de la déclaration mensuelle des parents, s'occupera de :

- verser son salaire à l'assistante maternelle,
- de prélever le « reste à payer » sur le compte bancaire des parents-employeurs : montant du salaire dont aura été déduit le montant de l'aide Libre Choix du Mode de garde.

Les heures supplémentaires des assistantes maternelles seront défiscalisées

C'est une des grandes nouveautés de cette année : les heures supplémentaires et complémentaires des assistantes maternelles seront défiscalisées, c'est à dire qu'elles seront exonérées en partie de charges sociales et en totalité de l'impôt sur le revenu !

Autrement dit, le salaire de ces heures, et leur majoration éventuelle :

- augmentera d'environ 15% en net
- ne sera pas imposable

Si l'assistante maternelle travaille plus de 45 heures hebdomadaires, ou si elle fait des heures complémentaires, il sera nécessaire de la rémunérer davantage.

RAPPEL : La majoration des heures effectuées par l'assistante maternelle au-delà de 45 heures hebdomadaires est absolument obligatoire.

L'indemnité d'entretien minimum versée aux assistantes maternelles passe à 3.08€ pour une journée de 9h

Le montant minimal de l'indemnité d'entretien versée en 2019 à l'assistante maternelle devra être de 3,08 € pour 9 heures d'accueil, puis 0,3419 € par heure au-delà.

Pour une journée de 10 h donc, le minimum à verser au titre des indemnités d'entretien sera de 3,42 €.

L'AGENDA

- **Le 13 février 2019** : en partenariat avec la médiathèque, « Tout rond » à 9h15 (public 18 mois à 3 ans) (inscription obligatoire)
- **Le 5 mars 2019** : carnaval avec le multi-accueil les Bamb'Islois (MTL) en matinée
- **Le 19 mars 2019** : atelier baby-gym au dojo (sur inscription)

LES INFOS DIVERSES

* En tant que parents, venez découvrir « **Les P'tites Marionnettes** », le bistrot des tout-petits. Il s'agit d'un « **Café-poussette** », unique à Limoges mais ce concept se développe partout en France. Il s'agit d'un endroit où les parents peuvent sortir avec leurs enfants sans craindre de déranger, d'encombrer avec leur poussette, de pouvoir changer ou allaiter leurs enfants ou de devoir amener de quoi les occuper. Les futurs parents, les parents ou les grands-parents peuvent se détendre autour d'un café, pendant que les petits jouent tranquillement dans un espace jeux conçu pour eux et adapté aux différents âges. Le concept fonctionne aussi parce que la parentalité n'est pas un métier facile. Beaucoup de jeunes parents se replient et, avec l'arrivée d'un premier bébé, renoncent à leur vie sociale. Cela peut conduire à l'isolement. De nombreuses jeunes mamans se sentent seules durant leur congé maternité. Les cafés-poussettes peuvent leur permettre de se préparer, d'échanger, de revivre et de rompre avec l'isolement. Relayée par le site kidiklik.fr, Aude anime dans ce même local une boutique de puériculture avec des produits éco-responsables. (Contact : 09 83 82 16 64 – 3 rue Fourie, 87000 Limoges)

* Si vous êtes intéressés par l'achat de matériels Montessori, découvrez le site **Montessori Star** : montessori-star.com. Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'articles gratuits.